

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

Une démarche pour traiter les aiguilles

En partenariat avec la société DHS, la Communauté de Communes met en place un nouveau système de collecte et de traitement des objets coupants, tranchants et piquants pour les particuliers, afin d'assurer la sécuriser des agents de tri et agir pour l'environnement.

La semaine dernière, la société DHS présentait le nouveau système de collecte des objets coupants, tranchants et piquants pour les particuliers. En présence de Bernard Davergne (président de la CCVI), Daniel François (vice-président chargé de la commission environnement et développement durable) et Pascal Dieppois (responsable technique), Jean-Jacques Massy, responsable client de DHS expliquait l'intérêt d'une telle démarche : "depuis mars dernier, les collectivités locales sont impliquées dans la gestion des déchets d'activités de soins des ménages et des personnes en automédication, type diabétiques, ..."

Sécurité et environnement. Le responsable client de DHS précise : "la plupart du temps, les aiguilles ou autre produit piquant sont mis à la poubelle et passent dans le circuit des ordures ménagères, exposant les personnels du ramassage des ordures ou des centres de tri sélectif à des risques d'accident". Une action qui résulte d'une démarche de coopération entre l'Etat, les pharmaciens et les prestataires de service : "les laboratoires devraient s'y mettre aussi, puisque ce sont eux qui produisent ces produits".

La société DHS, qui travaille déjà dans l'élimination des déchets hospitaliers, met en place un circuit de traitement adapté : elle fournit aux phar-

macies des boîtes à aiguilles, de couleur jaune, à remettre aux patients en automédication (format 0,6 litre ou 2 litres pour le moment). Lorsque celles-ci sont pleines, les patients les ramènent au pharmacien, qui vérifie qu'elles sont bien fermées définitivement et qui les met dans un container (qui lui est fourni). DHS organise une fois par mois une collecte dans les pharmacies (tout le matériel est échangé), et transfère les déchets sur un centre via des véhicules spécialement équipés au transport des conditionnements de matières infectieuses. Les déchets sont ensuite décontaminés par désinfection : les résidus sont stockés en décharge ou brûlés dans un incinérateur (où ils sont alors réutilisés pour la production d'électricité).

Très réglementée, cette collecte se fait avec des numéros d'enregistrement permettant d'identifier chaque boîte, mais les patients restent totalement anonymes.

Un réel besoin

Jean-Jacques Massy félicite l'accueil des pharmaciens : "j'ai été très bien reçu. Il y avait une réelle demande de leur part pour cette collecte. Les 7 pharmacies du territoire ont accepté de faire



Les représentants de la CCVI et de DHS mettent à disposition les boîtes dans les pharmacies

partie du réseau. Ce n'est pas comme ça partout". Par ailleurs, il précise que "si un agent de tri se pique, on met en place une prophylaxie, processus liant la prise de conscience d'un risque constaté ou pressenti à une réponse médicale ou santé publique, pendant 6 mois. Les conséquences psychologiques sont dé-

astreuses. On ne sait pas à quoi ont servi les aiguilles, cela peut être extrêmement dangereux. A noter que le coût d'un arrêt de travail pour prophylaxie est de 30 000 euros".

Une démarche que la CCVI a bien comprise : "déjà fortement habituée au tri sélectif, la population du territoire la CCVI ne de-

vrait pas avoir de mal à s'habituer à ce nouveau système, qui ne concerne que les malades" précise le président. Si cette collecte correspond à un budget annuel de 5 000 euros, "c'est raisonnable par rapport au service rendu et nous nous mettons en conformité avec la loi".

Toujours se perfectionner

Daniel François a profité de l'occasion pour aborder les prochains projets de la CCVI en terme de déchets : "nous allons ensuite travailler sur les déchets verts avec une unité de méthanisation pour chauffer la piscine. Nous œuvrerons aussi sur les déchets verts chez les particuliers avec le compostage, qui est à l'étude". Autre économie recherchée : le zonage des métaux, avec la mise en place d'une recyclerie, avec le concours de 3 autres collectivités : la Communauté de communes Bresle Maritime, la Communauté de communes Baie de Somme Sud et la Com de Com de Blangy. "Nous récupérerons des meubles en bois, des machines à laver, ... que nous remettrons en état et remettrons en vente. Cela donnera une deuxième vie aux objets et créera de l'emploi".